



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **CAP Menuiserie Sàrl**, Ch. de l'Islettaz, 1305 Penthalaz
2. Déclaration de faillite: 13.06.2017
3. Suspension de faillite: 18.07.2017
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 07.08.2017
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** la société a pour but tous travaux dans les domaines de la menuiserie, la vente et la pose de portes, les agencements intérieurs (armoires, dressing, etc.) les agencements de cuisines avec électroménager ainsi que la vente d'appareils d'électroménager

Office des faillites de l'arrondissement de la Broye et  
du Nord vaudois  
1401 Yverdon-les-Bains

03658065

